

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 3939)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par

M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 28 BIS A

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 533-12-8 »

la référence :

« L. 533-12-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.